

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 1

CFVU DU 16 MARS 2023

- Nombre de membres en exercice : 21
- Nombre de membres présents : 13
- Nombre de membres représentés : 2
- Quorum : 11

Relevé des délibérations de la CFVU du 01.12.2022

Les membres de la CFVU approuvent, à l'unanimité des votants, le relevé des délibérations de la CFVU du 1^{er} décembre 2022 (Cf. annexe n°1).

↳ VOTE :

- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 0
- **Suffrages exprimés** : 15
 - **Pour** : 15
 - **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 16 mars 2023

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM





RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE ÉTUDIANTE DE
SUPMICROTECH-ENSMM

👉 ***Séance du jeudi 1^{er} décembre 2022 – 15 h 30***

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

La séance est ouverte par le Directeur adjoint à la Formation et à la Vie Étudiante qui accueille les nouveaux membres de la CFVU et énonce l'ordre du jour.

➤ **APPROBATION DU RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CFVU DU 20 OCTOBRE 2022**

Le relevé des délibérations de la CFVU du 20 octobre 2022 concernant la précédente CFVU, son approbation a été votée par les anciens membres.

➤ **AVIS SUR LES DEMANDES DE FINANCEMENT CVEC (CONTRIBUTION A LA VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS)**

Un appel à projets a été lancé en début d'année scolaire auprès des associations des élèves. Des demandes ont été exprimées et étudiées lors d'une commission CVEC qui a eu lieu le 30 novembre 2022 qui a validé les projets et a proposé des financements associés.

Le Directeur adjoint rappelle les principes de la Contribution à la Vie Étudiante et de Campus. Une partie de cette contribution, payée par les étudiants lors de leur inscription, est reversée à l'Établissement. Les crédits disponibles sont d'environ 40 000 € et sont utilisables pour des projets visant à améliorer la vie et la collectivité à l'École. Dans ce contexte, un appel à projets est lancé chaque année auprès des élèves principalement. D'autres actions, en lien avec les étudiants ou la vie à l'École, peuvent également être financées par les crédits CVEC. Il est rappelé que les projets financés doivent toucher le plus grand nombre d'étudiants. Un élève peut présenter un projet dans la mesure où ce dernier concerne plusieurs étudiants.

Les membres de la CFVU doivent donner un avis sur les projets déposés.

Concernant la procédure, les projets ont été étudiés par les membres de la commission CVEC qui s'est réunie pour valider ou rejeter lesdits projets. La commission est constituée de 3 personnes du CROUS, de 3 étudiants (parmi les membres élus de la CFVU) et de 3 personnels de l'École.

Les demandes sont présentées. Aucune n'a été jugée non recevable. Les montants des financements proposés par la commission sont équivalents aux demandes pour la majorité des projets. Deux demandes ont été réévaluées par la commission, à savoir le projet ERP ODOO et le projet Mu Rugby. Le budget proposé pour le projet ERP est de 900 € avec une intention que les étudiants qui seront formés soient ensuite formateurs pour les autres élèves. Le projet de renouvellement de cravates du MU Rugby a également été réévalué en proposant un montant à hauteur de 30 % de la demande, en souhaitant une participation personnelle des intéressés. Concernant l'ENSMM Actu, la question de l'impact environnemental se pose (version papier ou version numérique, choix du papier).

Concernant le projet Voltaire, la proposition est d'utiliser les crédits CVEC pour lancer le projet avec un premier lot d'élèves. La suite du projet pourrait être prise en charge par l'École. Un suivi du projet sera assuré.

Le montant des demandes s'élève à environ 28 000 €. Le montant des subventions proposées par la commission CVEC est d'environ 25 500 €. L'ensemble des projets peut donc être validé. D'autres projets peuvent être déposés au fil de l'eau. Le Directeur adjoint précise qu'un report des crédits est pour le moment possible d'année en année.

Le Directeur adjoint demande l'avis des membres de la CFVU.

Les membres de la CFVU approuvent les montants relatifs à la CVEC à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

L'avis de la CFVU sera transmis au CA qui se prononcera sur l'attribution des crédits CVEC.

Il est demandé aux représentants des étudiants de transmettre la décision de la CFVU, et que l'information soit diffusée auprès des élèves.

➤ **PROCEDURE POUR L'AFFECTATION DES CREDITS PEDAGOGIQUES**

Le Directeur adjoint rappelle le fonctionnement de l'Établissement.

Le CA définit un budget qui est voté pour l'année n+1. Ce budget inclut des crédits pédagogiques qui intègrent principalement le fonctionnement et l'investissement. Le fonctionnement est relatif aux dépenses courantes pour des montants inférieurs à 800 € HT. L'investissement concerne le matériel dont le coût est supérieur à 800 € HT. La CFVU se prononce notamment sur les investissements. Un troisième volet concerne le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui concerne les investissements lourds dont le montant est supérieur à 3 000 € HT. Le PPI est valable pour une durée de 5 ans, avec une réévaluation chaque année. Le Directeur adjoint mentionne que, pour des raisons budgétaires, il n'y aura pas de PPI cette année.

En général, les crédits sont relativement équilibrés entre le fonctionnement et l'investissement à hauteur de 90 000 € chacun. Il est précisé qu'une partie majeure de ces crédits est issue de la collecte de la taxe d'apprentissage.

Chaque service d'enseignement et chaque option de 3^{ème} année dispose d'un montant de fonctionnement variable d'une année sur l'autre.

Une discussion s'ensuit, notamment autour des logiciels. Au niveau budgétaire, le premier achat concerne les investissements, mais le renouvellement est porté par le fonctionnement. **Une commission devra être constituée afin de traiter du choix des logiciels à utiliser au sein de l'Établissement.**

Le Directeur adjoint poursuit en présentant le canevas à remplir pour chaque demande de crédits. Il mentionne qu'un déséquilibre existe entre les services conduisant à des questions délicates à traiter en CFVU. Un autre constat est fait sur la consommation partielle des crédits. Le Directeur adjoint souhaite qu'une procédure plus fine soit adoptée afin qu'il y ait un équilibre et une juste consommation des crédits. **Un point sur l'état des crédits et des consommations à la rentrée pourrait être à l'ordre du jour de la première CFVU.**

Une fois votées en CFVU, les affectations de crédits seront traitées le plus rapidement par les gestionnaires afin que les crédits soient disponibles au plus tôt. Les affectations se font en général lors de la CFVU du mois de mars.

La procédure adoptée jusqu'à présent est la suivante : le budget est voté en CA en fin d'année n pour l'année n+1, le Directeur adjoint fait un appel aux services d'enseignement et aux responsables d'option concernant leurs demandes et besoins, les remontées (en termes de fonctionnement, d'investissement et de PPI) sont faites par ordre de priorité sur l'investissement et le PPI principalement, un arbitrage est fait lors de la CFVU de mars.

Le Directeur adjoint précise ce qui est demandé aux responsables, à savoir : période de dépenses, objet de la demande, montant de la dépense, affectation des dépenses, demande récurrente ou non, ordre de priorité, commentaires éventuels, éléments d'évaluation (nombre d'élèves concernés par l'équipement, volume horaire d'utilisation, pérennité dans le temps de l'équipement, coût de fonctionnement associé à l'équipement, remise en état ou remplacement d'un équipement ou nouvelle activité).

Le Directeur adjoint souhaite consulter les membres de la CFVU sur les critères d'évaluation des demandes, sur l'instauration de règles éventuelles (montant du fonctionnement inférieur à un pourcentage du budget global pour chaque service par exemple).

Afin d'éviter des abus, **il est nécessaire de réaliser un suivi des investissements en cours d'année**. Le Directeur adjoint suggère que chaque demande d'investissement soit documentée et argumentée. Ce point est discuté.

En plus d'un suivi annuel, un retour d'expérience en fin d'année pourrait être demandé.

Une idée est suggérée : dans le cas où le montant d'investissement demandé dépasse un certain pourcentage du budget global, il sera demandé un dossier complémentaire exceptionnel. **Le principe est approuvé par les membres de la CFVU. Le seuil sera fixé à 15 % de l'enveloppe globale.**

Concernant le fonctionnement, le Directeur adjoint propose que le demandeur indique la part de fonctionnement qui est incompressible et la part compressible afin d'avoir une estimation plus claire des besoins de chacun. **Les membres de la CFVU sont favorables à cette proposition.**

Le Directeur adjoint soumet les propositions au vote.

Les membres de la CFVU approuvent les propositions faites relatives à la procédure d'affectation des crédits de fonctionnement à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

➤ ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Le Directeur adjoint rappelle les éléments discutés lors de la dernière CFVU :

- Modification du questionnaire d'évaluation
- Demande en fin de questionnaire visant à identifier quel module nécessiterait une action améliorative. L'objectif est de mettre en place un processus d'amélioration continue.

Le Directeur adjoint présente le processus :

- Les étudiants procèdent à l'évaluation selon le nouveau questionnaire
- Une fiche synthétique est envoyée à chaque responsable de module
- Identification des modules pour lesquels une action améliorative est souhaitée (en CFVU)
- Demande auprès des responsables de modules concernés de proposer des actions correctives à mettre en place suivant une échéance définie
- Bilan des actions menées
- Communication auprès des étudiants

Il est suggéré de diffuser les fiches synthétiques aux étudiants (une vérification de la faisabilité sera faite auprès de la Direction). Il est précisé que les commentaires nominatifs ne peuvent pas être diffusés.

Une remarque est faite sur l'absence d'évaluation en semestre orange. Un travail d'élaboration de questionnaire avait été initié. **Ce travail sera poursuivi afin que les étudiants du semestre orange soient entendus.**

Les membres de la CFVU approuvent le fonctionnement à mettre en place relativement à l'évaluation des enseignements à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

➤ QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été exprimée en amont de la séance. Le Directeur adjoint rappelle d'envoyer les demandes ou questions en amont des séances.

Une question est posée concernant la mise en place d'enseignement transverse en 1^{ère} année. Ce point fera partie de la réflexion menée sur les orientations pédagogiques ENSMM 2040.

Le Directeur adjoint remercie les membres de la CFVU et clôture la séance.

La séance est levée à 17 h 45.

**LISTE D'EMARGEMENT DE LA CFVU DE
SUPMICROTECH-ENSMM**

↪ **le Jeudi 1er décembre 2022 - 15h30**

	Pouvoir donné à	Signatures
VAIRAC Pascal		
VARNIER Christophe		
ABDEL HAFIZ Moustafa		
DEVEL Michel		
DIELEMANS Christophe		
GILBIN Alexandre		
NAMAH Gawtum		
PHAN HUY Kien		
RAMASSO Emmanuel		
SKEET-BURE Sarah		
FEMELI Guillem		
JOACHIM Gabriel		
KITZINGER Alaric		
MARZOUKI Yoesra		
MASSOULE Dorian		
NOVELLI Clara		
VARRAUX Killian		
VERITE Marius		
RICOCHON Solenne		
VERNIER David		
VARESCON Firmin		
MAUPIN David		
ROBERT Eric		